

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Main-d'œuvre étrangère : l'effet d'amortisseur conjoncturel ne joue plus
Autor: Frick, Andreas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dicalement repensés et étendus, s'ils ne veulent pas être vidés de leur substance.

Le dépassement du clivage actuel entre la citoyenneté politique et l'inexistence de citoyenneté sociale et économique est un pas décisif dans cette direction. C'est intégrée à cette lutte sociale et politique que la revendication des droits politiques des immigré(e)s deviendra le patrimoine commun des salarié(e)s de ce pays, et pas la revendication des seules personnes concernées. C'est ainsi qu'une seconde vague d'initiatives pourra être lancée avec une force décuplée.

Main-d'œuvre étrangère: l'effet d'amortisseur conjoncturel ne joue plus

*Andreas Frick**

Entre 1973 et 1976, la Suisse a perdu en tout plus de 250 000 emplois (7,7%)¹ et ce recul a particulièrement frappé les salarié(e)s étrangers (voir Tableau 1). La baisse la plus marquée a été enregistrée dans la catégorie des saisonniers, dont le nombre d'emplois a chuté de plus de deux tiers (133 000).

Le recul, dans des proportions supérieures à la moyenne, de l'emploi des étrangères et étrangers tient essentiellement aux deux principes qui ont guidé la politique à leur égard dans l'après-guerre: le principe de rotation et celui de la priorité accordée sur le marché de l'emploi à la population active indigène (y compris aux étrangères et étrangers établis en Suisse). Le principe de rotation reposait sur l'idée que l'immigré type était un homme jeune, célibataire et désireux de se constituer, dans un pays à haut niveau de salaires, un capital lui assurant plus tard une base d'existence dans son pays d'origine. On présumait, dès lors, que l'étrangère ou l'étranger aspirait à limiter son séjour en Suisse à quelques années (Schwarz, 1988, p.13). Et cette conception est

* Collaborateur scientifique du centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich

¹ En raison de lacunes statistiques, les données citées dans cet article doivent être considérées comme des ordres de grandeur. Les chiffres relatifs à l'évolution dans les années 70 sont tirées de Schwarz (1988).

étayée par la durée du permis de séjour alors d'emblée limitée à un an (autorisations annuelles) ou à neuf mois au plus (permis saisonniers). La rotation de la main-d'œuvre étrangère, il est vrai, était considérable, même en période bonne sur le plan économique. Au début des années 70, quelque 50 000 étrangères

blissement qui soit capable d'occuper la place offerte aux conditions de rémunération ou de travail en usage dans la localité ou la profession.» (Arrêté du Conseil fédéral du 16 mars 1970).

Deux autres facteurs expliquent cette forte chute de l'emploi des étrangères et étrangers:

Tableau 1

	Total	Etrangers/étrangères	Suisses
Evolution de l'emploi			
1973-1976	-253 000 (-7,7%)	-190 000 (-22,7%)	-63 000 (-2,6%)
1990-1993	-174 000 (-4,9%)	-32 000 (-3,5%)	-142 000 (-5,3%)

et étrangers titulaires d'un permis annuel ou d'un permis d'établissement (soit 8% de l'effectif) – auxquels s'ajoutaient par la force des choses tous les saisonniers – quittaient chaque année la Suisse pour rentrer dans leur pays d'origine. Il suffisait donc aux employeurs de renoncer à solliciter de nouvelles autorisations pour faire reculer l'emploi étranger.²

D'autre part, les autorités étaient légalement tenues de prendre en compte la situation du marché suisse du travail lors de la délivrance de permis de séjour aux travailleuses et travailleurs étrangers, et de n'octroyer de permis que «lorsque l'employeur ne trouve aucun ressortissant suisse ou aucun étranger bénéficiant de l'éta-

– Les étrangères et les étrangers sont proportionnellement plus nombreux dans les branches économiques dont l'emploi est soumis à d'importantes fluctuations conjoncturelles. Ce n'est pas là le fruit du hasard, mais cela indique plutôt que les Suisses tendent à éviter les emplois peu sûrs.

– Les étrangères et les étrangers sont surreprésentés dans les catégories professionnelles à faibles qualifications. Or, on sait que ces emplois sont plus menacés en cas de fléchissement de la conjoncture.

Selon les estimations de Schwarz (1986), ces deux facteurs n'ont cependant joué qu'un rôle secondaire.

La situation est tout autre pour la dernière récession (voir Tableau 1). Entre 1990 et 1993, ont disparu au total 174 000 emplois, dont seulement 32 000 emplois étrangers. Exprimé en pour cent, le recul s'est établi à 5,3% pour les Suisses et à 3,5% pour les étrangères et étrangers (total: 4,9%).³ Ceux-ci n'ont donc pas été particulièrement touchés par la dernière récession. L'analyse par catégorie d'étrangères et d'étrangers débouche sur le même constat. Certes, le nombre

² C'est pourquoi l'expression «exportation du chômage» s'est heurtée à des critiques. Plutôt que d'exporter son chômage, la Suisse a pu éviter «l'importation de forces de travail». La notion d'«exportation du chômage» a fait l'objet d'une autre critique, à mes yeux plus importante, qui consiste à dire que le retour des étrangères et des étrangers dans leur pays d'origine a aggravé la crise en Suisse (chute de la demande de consommation). Selon Kohli (1979) il n'est pas exclu que le chômage des Suisses ait été plus grave qu'il ne l'aurait été sans le départ des étrangères et des étrangers.

de saisonniers accuse, comme en 1973/76, la plus forte baisse, mais le nombre d'emplois supprimés (33 000) reste inférieur au nombre de transformations de permis saisonniers en permis non saisonniers (46 000 entre 1991 et 1993). Si l'on tient compte de ce déplacement, aucune catégorie de travailleuses et travailleurs étrangers ne se distingue par un recul de l'emploi supérieur à la moyenne (en pour cent, l'érosion la plus importante concerne sans doute la catégorie des frontalières et frontaliers).

Bien que la population active étrangère n'ait pas été plus touchée que la population active indigène, son taux de chômage est deux fois supérieur à celui des Suisses (3,5%; total 4,5%). Cette apparente contradiction s'explique par le fait que le chômage résulte d'un *déséquilibre entre l'offre et la demande de forces de travail sur le marché de l'emploi*. Lorsque la demande (niveau de l'emploi) suit la même courbe, l'écart entre le taux de chômage de la population suisse et celui de la population étrangère peut provenir des différences dans l'évolution de l'offre de forces de travail (personnes recherchant un emploi). L'écart pourrait aussi tenir au fait que les étrangères et étrangers s'annon-

³ Ces chiffres doivent toutefois être considérés avec précaution. Les données relatives aux étrangères et étrangers actifs sont tirées du Registre central des étrangers de l'Office fédéral des étrangers (OFE); étant donné que l'OFE n'est pas immédiatement informé du retour des travailleuses et des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, le nombre de personnes actives enregistrées accuse un certain retard sur l'évolution réelle. On peut donc penser que le recul de l'emploi des étrangères et étrangers est sous-estimé (mais il se réduit, d'autre part, aussi sous l'effet des naturalisations qui agissent en sens contraire). Les données concernant le total des personnes actives (et des Suisses calculés comme valeur résiduelle) se fondent sur la statistique des personnes actives de l'Office fédéral de la statistique, qui tend plutôt à surestimer le recul de l'emploi.

cent plus volontiers que les Suisses auprès des caisses de chômage.⁴

L'évolution de la population résidente en âge de travailler livre quelques indications sur les changements intervenus dans l'offre de forces de travail. Alors que le nombre de Suisses âgés de 20 à 64 ans a augmenté de 45 000 unités environ entre fin 1990 et fin 1993, la progression est nettement plus marquée du côté des étrangères et des étrangers dont le nombre a augmenté durant la même période de 110 000 unités environ. Ainsi, le taux de chômage des étrangères et des étrangers, plus important en termes relatifs, ne s'explique-t-il pas par une plus forte érosion de l'emploi, mais par une *croissance plus marquée de l'offre de forces de travail*⁵ (voir Tableau 2). A quoi s'ajoute, que les étrangères et les étrangers s'inscrivent manifestement plus souvent que les Suisses auprès des offices du travail.

La situation de la population active étrangère s'est donc modifiée durant la dernière récession et ce change-

⁴ Les chômeuses et les chômeurs, on le sait, ne s'annoncent pas tous auprès de l'Office fédéral de la statistique. S'inscrire ou non au chômage est un choix qui dépend largement de la fonction du droit aux prestations de la caisse de chômage. Au milieu des années 70, peu de travailleuses et de travailleurs étaient assurés contre le chômage, raison pour laquelle seule une infime partie du chômage apparaissait dans la statistique officielle. La situation a changé avec l'introduction, en avril 1977, de l'assurance-chômage obligatoire, si bien que le chômage enregistré est aujourd'hui nettement plus élevé qu'au milieu des années 70, bien que le recul de l'emploi soit moins grave qu'il ne le fut à l'époque.

⁵ Estimation propre. Les données définitives sur l'évolution de la population ne sont pas encore disponibles. Pour calculer l'offre de forces de travail, on admet une part constante de personnes désireuses de travailler par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler (taux d'activité).

La situation pourrait changer avec l'augmentation du nombre de chômeuses et de chômeurs de longue durée arrivés en fin de droit.

Tableau 2

	Total	Etrangers/ étrangères	Suisses
Bilan du marché de l'emploi 1990-93 (population résidante, c.-à-d. sans les frontaliers/frontalières et les saisonniers; modifications en 1000			
Offre de forces de travail	125	90	35
Personnes occupées	-128	+14	-142
Déséquilibre du marché de l'emploi	-253	76	-177
Chômeuses/Chômeurs	145	57	88
Personnes ayant quitté le marché du travail	108	19	89
en% du déséquilibre	43%	25%	50%

ment trouve principalement son origine dans la *nouvelle orientation imprimée à la politique à l'égard des étrangères et étrangers au début des années 70*. Parallèlement à l'objectif de stabilisation de la population résidante étrangère, le principe de rotation a cédé la place à l'objectif d'une meilleure intégration des étrangères et des étrangers. A cet effet, on a entre autres assoupli les conditions de transformation des autorisations de séjour de courte durée en autorisations de longue durée (permis de saisonniers en permis annuels; délivrance de permis d'établissement) et facilité le regroupement familial. Cette politique a provoqué un net changement dans la composition de la population active étrangère. La part des étrangères et étrangers au bénéfice de l'établissement – placés sur pied d'égalité avec les Suisses sur le marché de l'emploi – est passée de 21%, en 1970, à 53%, en 1990, au détriment avant tout de la catégorie des permis annuels. Jusqu'à la fin des années 80, le nombre d'étrangères et d'étrangers au bénéfice d'un permis annuel ou d'établissement quittant chaque année la Suisse pour rentrer

dans leur pays d'origine s'est réduit de moitié (23 000 retours). On observe aussi une réduction notable de la part des saisonniers (1970: 19%, 1990: 9%). Ainsi, l'offre de main-d'œuvre étrangère ne réagit plus avec la même souplesse aux chutes du niveau de l'emploi. De plus, la pression économique qui contraignait les étrangères et les étrangers à rentrer dans leur pays d'origine s'est affaiblie à la faveur du développement de l'assurance-chômage, cela depuis le milieu des années 70.⁶

Aujourd'hui, les travailleuses et travailleurs étrangers ne jouent plus comme dans les années 70 un rôle d'«amortisseur conjoncturel» sur le marché de l'emploi. On constate néanmoins un certain *élément de discrimination*: les étrangères et les étrangers sont surreprésentés dans la catégorie des chômeuses et chômeurs de longue durée. Cela tient moins à leur nationalité qu'au fait qu'ils sont généralement moins qualifiés que la moyenne et ont donc moins de chances

⁶ Avec l'augmentation du nombre des chômeuses et des chômeurs de longue durée, ce phénomène pourrait à nouveau se modifier.

sur le marché de l'emploi en période de récession. Même si la reprise conjoncturelle amorcée devait aussi créer une plus forte demande de main-d'œuvre peu qualifiée, la situation actuelle offre un *terrain propice* à des mesures de politique du marché de l'emploi, en matière de formation continue.

Sources: Office fédéral de la statistique (OFS), Registre central des étrangers (RCE), «La Vie économique»,

Bibliographie: Kohli, U.R. (1979): *Niveau de l'emploi et exportation du chômage*, in «Wirtschaft und Recht», cahier 4.

Schwarz, H. (1986): *Arbeitnehmerschutz im Rahmen der schweizerischen Fremdarbeiterpolitik*, in Schelbert H. et al. (éd), «Mikroökonomik des Arbeitsmarktes», Berne, Haupt Verlag.

Schwarz, H. (1988): «Volkswirtschaftliche Wirkungen der Ausländerbeschäftigung in der Schweiz», Grösch, Verlag Ruegger.

Mesures constructives pour les sans-emploi étrangers

Helen Kopp*

Dans les limites imposées aux dimensions du présent article, il n'est pas possible de faire le tour d'horizon complet des mesures revendiquées et exécutées en faveur de la réinsertion professionnelle des sans-emploi étrangers. En revanche, en ma qualité de responsable des projets pour chômeuses et chômeurs auprès de la Fondation de l'ECAP, et sur la base de mon expérience dans le domaine de l'élaboration et de la réalisation de projets de perfectionnement professionnel destinés aux étrangères et étrangers, je suis à même de citer en exemple des mesures concrètes et de les commenter. En outre, compte tenu de l'évaluation de ces mesures, on peut distinguer celles qui sont applicables et les autres, et insister sur la nécessité de formuler des suggestions et des revendications spécifiques pour l'avenir des sans-emploi étrangers.

Les mesures existantes en faveur des personnes étrangères consistent pour l'essentiel en cours de perfectionnement, et plus particulièrement en une majorité de cours de langues. En Suisse alémanique, il s'agit de cours d'allemand intensifs. Ces cours se basent sur l'hypothèse que, d'une part, la proportion d'étrangères et d'étrangers sur l'ensemble des chômeuses et chômeurs est élevée et que, d'autre part, la méconnaissance de la langue n'est pas la seule raison de la

* Responsable à l'ECAP des projets pour chômeuses et chômeurs